

Cette jolie randonnée aux portes du Parc Naturel Régional de la Brenne permet de se balader dans divers paysages caractéristiques de cette région : prairies, étangs et agréables sous-bois.

Durée	2h 50	Difficulté	Facile
Distance	9,99 km	Retour au départ	Oui
Dénivelé positif	4 m	Activité	Pédestre
Dénivelé négatif	4 m	Commune	Neuillay-les-Bois (36500)
Point haut	133 m		
Point bas	126 m		



Trace n° 158127

Description

Départ sur la petite place du champ de foire, située au carrefour des routes D21, D1 et D27, près du monument aux morts. Un panneau indicateur indique le début de la balade proposée ici, intitulée "Étangs et buttons" (ou récemment "le circuit des étangs Neufs", circuit n°44 du PNR de la Brenne).

(D/A) Prendre vers le Sud la Rue Principale, en direction de la mairie, devant laquelle vous passez puis, après l'église, continuer sur la D21 en direction de [Mézières-en-Brenne](#).

(1). Continuer tout droit sur la D21, passer le carrefour avec la D47.

(2) Après 200 m, tourner à gauche dans un chemin et suivre le balisage Bleu et Blanc ou Jaune. Traverser des prairies où vous pouvez distinguer des buttons, petites butes caractéristiques de la région de la Brenne. Longer ensuite un bois puis un étang. Continuer toujours tout droit, pénétrer dans des sous-bois. Passer une croix et arriver à un vieux transformateur électrique, quelques maisons en ruine de la Brenne puis au hameau typique d'Houme.

(3) Prendre au Sud le chemin à droite du puits et atteindre plusieurs étangs privés que vous longez : attention, certaines zones sont très humides ! Rejoindre un large chemin.

(4) Prendre à gauche le GR® du Pays des Mille Étangs : le balisage Bleu et Blanc ou Jaune est doublé alors du balisage Jaune et Rouge du GRP®. Vous êtes au beau complexe halieutique des Étangs Neufs de [Neuillay-Les-Bois](#). Poursuivre sur le GRP® qui serpente entre les étangs.

(5) Piquer sur la droite dans un bois pour rejoindre la D47. Traverser prudemment pour continuer le GRP® en face.

(6) Au bout de 400m, quitter le GRP® en prenant un chemin à gauche. Continuer en direction de l'Est jusqu'à un embranchement d'où l'on aperçoit les maisons du hameau de la Forêt.

(7) Prendre alors le chemin de gauche, au Nord, et avancer de 700 m environ.

(8) Tourner à gauche sur un chemin un peu plus large. Continuer vers le Nord pendant 700 m pour rejoindre un large chemin.

(9). Suivre ce chemin à gauche vers l'Ouest sur environ 800 m.

(10) Tourner à droite dans un chemin remontant vers le Nord (balisage Bleu ou Jaune). Continuer toujours tout droit jusqu'à l'Étang de Neuillay et rejoindre la D1 que vous empruntez sur la gauche. 150 m après, prendre à droite le Chemin de la Fontaine qui vous ramène au parking du départ (D/A)

Points de passage

- D/A Place du Champ de Foire**
N 46.765898° / E 1.476069° - alt. 129 m - km 0
- 1 D21 direction Mézières**
N 46.764265° / E 1.475004° - alt. 131 m - km 0.21
- 2 A gauche le chemin balisé Blanc et Bleu**
N 46.763838° / E 1.470091° - alt. 128 m - km 0.59
- 3 Direction Sud, à droite du puits**
N 46.748289° / E 1.458544° - alt. 128 m - km 2.86
- 4 Jonction avec le GRP des Mille Etangs**
N 46.742246° / E 1.460351° - alt. 127 m - km 3.63
- 5 Bifurcation à droite**
N 46.739672° / E 1.465963° - alt. 128 m - km 4.22
- 6 Quitter le GRP à gauche**
N 46.735574° / E 1.469667° - alt. 132 m - km 4.88
- 7 Embranchement, à gauche**
N 46.739124° / E 1.482383° - alt. 132 m - km 5.97
- 8 Bifurcation à gauche**
N 46.743547° / E 1.483981° - alt. 132 m - km 6.55
- 9 Croisement chemin large, à gauche**
N 46.749303° / E 1.484482° - alt. 131 m - km 7.21
- 10 Panneau indicateur, à droite**
N 46.749719° / E 1.474329° - alt. 129 m - km 8
- D/A Place du Champ de Foire**
N 46.765909° / E 1.476138° - alt. 129 m - km 9.99

Informations pratiques

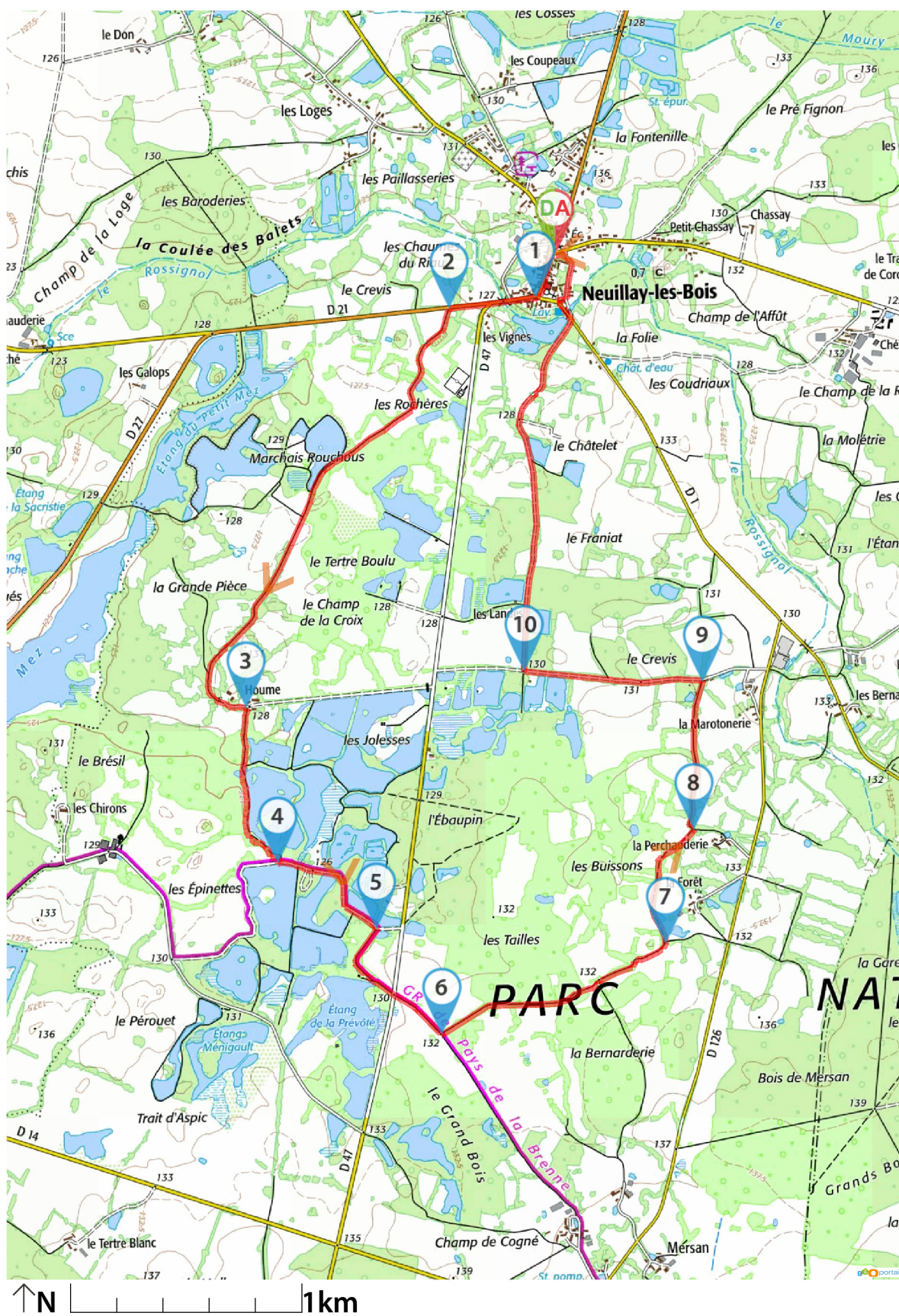
Prévoir des chaussures de marche étanches car il y a des zones humides le long des étangs.
Pas de point d'eau hormis à Neuillay.
Tables de pique-nique au complexe halieutique.

À voir

Visite de l'église de Neuillay-les-Bois.
Pêche et/ou pique-nique au complexe halieutique.

Donnez-nous votre avis sur <https://www.visorando.com/randonnee-circuit-de-neuillay-les-bois/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident ou de désagrément quelconque survenu sur ce circuit.

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

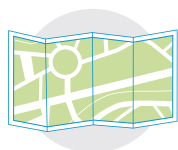
équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



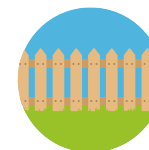
RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



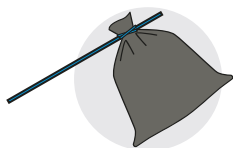
RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



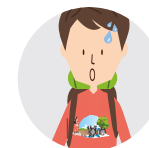
ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.